

Je modifie ou j'abandonne mon projet de construction

Le projet est modifié : la taxation modificative s'applique

La surface augmente

Les sommes dues augmentent.



La surface diminue

Les sommes dues diminuent.



Le recouvrement des sommes

a déjà eu lieu
les sommes trop
perçues seront
remboursées.

n'a pas eu lieu
vous recevrez un
échéancier
modificatif.

Le projet est abandonné

Si j'informe dans **les plus brefs délais** le maire en déposant une demande de retrait d'autorisation (à la condition que les travaux ne soient pas commencés).

ALORS

L'annulation de la procédure de recouvrement de la TA et de la RAP sera engagée après enregistrement par le service en charge de la fiscalité de l'arrêté du maire portant retrait de l'autorisation.

Je me renseigne auprès de ma commune et sur internet



Sur les taux votés par la commune
Sur les exonérations éventuellement instituées



**Un calculateur
est disponible**

Conseils

Les montants à charge peuvent être importants.

- Demander une évaluation du montant total des taxes à régler auprès du service d'urbanisme de votre commune.
- Porter à la connaissance des services instructeurs l'existence d'un certificat d'urbanisme peut permettre éventuellement de bénéficier d'un montant de taxe plus favorable.

<http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-d-aménagement>

 **Service-Public.fr**
Le site officiel de l'administration française
www.servicepublic.fr

Je change d'adresse et j'informe la DDT28

Coupons à découper et à renvoyer à la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-loir

Service SAUH/BADS - 17 place de la République - CS 40517 - 28008 CHARTRES Cedex - mel : ddt-sauh-au-bads@eure-et-loir.gouv.fr

ADRESSE D'ENVOI DES TITRES DE PERCEPTION DANS LE CAS D'UN CHANGEMENT D'ADRESSE

NOM(S) PRENOM(S) :

N° PC PA ou DP :

Compte tenu de leur envoi à 12 mois puis 24 mois à compter de la date de délivrance du permis de construire, nous vous remercions de nous préciser le lieu où devront être adressés les titres de perception :

Veuillez cocher la case souhaitée et remplir les informations ci-dessous :

**Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé » :**

Adresse de la future construction :

Autre adresse :

N° RUE :

N° RUE :

CODE POSTAL - VILLE

CODE POSTAL - VILLE

Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir

Adresse : 17 place de la République - CS 40517 - 28008 Chartres cedex

Site Internet : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/>

Conception / mise en page : SCCT / POE